



IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4^e circonscription
des Pyrénées-Atlantiques



Assemblée nationale

126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr

01 40 63 19 52



Permanence parlementaire

8 avenue de la gare
64400 Oloron Sainte-Marie

06 40 23 21 58

RETROUVEZ-MOI



[inaki_echaniz](https://www.instagram.com/inaki_echaniz)



[Iñaki Echaniz](https://www.facebook.com/inaki.echaniz)



[@Inakiechaniz](https://twitter.com/Inakiechaniz)



[Iñaki Echaniz](https://www.youtube.com/channel/UC...)



inakiechaniz.fr



27 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADAPTONS LES MESURES ANTI GRIPPE AVIAIRE AUX PETITS ELEVAGES

En cette période de fêtes et suite à des rencontres avec des éleveurs et visites d'exploitations, j'ai souhaité alerter le gouvernement sur la fragilisation inquiétante des élevages traditionnels de volailles face aux mesures inadaptées qui leur sont imposées pour lutter contre la grippe aviaire. Il est urgent que les dispositifs sanitaires soient ajustés par type de structures. Les importants élevages en batterie représentant le plus de risques doivent être logiquement traités différemment pour garantir la survie de nos élevages locaux, essentiels à la vitalité de nos territoires tout comme au modèle d'agriculture locale et qualitative que nous souhaitons tous de nos vœux.

[Retrouvez la question écrite que j'ai déposée :](#)

M. Iñaki Echaniz attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la mise en place de mesures spécifiques pour lutter contre la grippe aviaire dans les élevages traditionnels de volailles plein air.

Ces petits élevages familiaux sont depuis 2021, soumis aux mêmes règles sanitaires très rigoureuses que les grands élevages industriels, or leurs responsabilités dans la propagation de l'infection restent très limitées en comparaison des grandes structures d'élevage en batterie dans lesquelles la densité des animaux est un facteur déterminant.

Les « mises à l'abri » contraintes des animaux d'élevages paysans, équivalentes à une interdiction du plein-air, mettent à mal le sens de leur engagement au service de la qualité des produits et du bien-être de leurs animaux. La reconnaissance officielle de l'agriculture paysanne et de ses spécificités permettrait aux éleveurs de bénéficier d'un traitement adapté face à des problématiques sanitaires, comme celle de l'épizootie de grippe aviaire qui sévit depuis 2016. Les décisions drastiques mises en place par les pouvoirs publics en matière de claustration obligatoire ou de vide sanitaire condamnent les exploitations autarciques qui disparaissent de façon croissante faute de mesures adaptées. Elles sont pourtant essentielles à la vitalité de nos territoires tout comme au modèle d'agriculture locale et qualitative.

Aussi, Iñaki Echaniz interroge Monsieur le ministre sur les mesures qui pourraient être prises pour adapter les dispositifs de lutte contre la grippe aviaire aux structures les plus petites, comme l'audit de biosécurité qui conditionne les mises en place de volailles (bien qu'il soit inadapté aux petites exploitations). Il souhaite aussi attirer son attention sur la notion d'analyse de risque qui permettrait à tous les modèles agricoles d'exister et d'avoir des obligations sanitaires cohérentes et ajustées aux types de fermes.